

DESTINATAIRE : Gilla Huet, Direction du soutien aux opérations et au rétablissement
EXPÉDITEUR : Jean-Denis Bouchard, Direction du soutien à la réduction des risques de sinistres
DATE : Le 2 octobre 2025
OBJET : Suivi de situation en érosion, rue de la Pointe, à Dolbeau-Mistassini

Bonjour,

Depuis l'événement majeur de crue printanière connue en 2017, la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Saguenay — Lac-Saint-Jean (DRSCSI-02), en collaboration avec la Ville de Dolbeau-Mistassini (Ville), assure un suivi annuel de la problématique d'érosion qui affecte les berges dans le secteur de la Pointe à Langevin. Le site de la Pointe à Langevin a fait l'objet de plusieurs avis techniques, par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) et le ministère de la Sécurité publique (MSP), visant l'évaluation du niveau de risque (ou de danger) en regard de l'aléa d'érosion des berges pour la sécurité des personnes et des biens.

En complément à la plus récente évaluation du niveau de risque transmise par courriel le 19 décembre 2024, une visite des lieux a été réalisée par la Direction du soutien à la réduction des risques de sinistres (DSRRS), afin de documenter l'évolution de la situation le 27 mai 2025, en compagnie de la DRSCSI-02, ainsi qu'un représentant de la Ville. Lors de cette visite, le niveau du lac Saint-Jean était élevé et la berge présentait un talus actif d'érosion, notamment par la présence de nombreux décrochements et débords organique, témoignant de l'activité des processus à l'origine de l'érosion. Plusieurs mesures et photographies ont été prises sur le site. La prise de photographies par drone et la réalisation d'une orthomosaïque ont permis de dresser un portrait global de la situation et de quantifier les reculs récents.

Le présent avis technique détaille les analyses et les constats effectués en regard du danger lié à l'érosion des berges pour la résidence sise au 246, rue de la Pointe. La Ville a également demandé à ce qu'une évaluation soit faite en regard du déplacement d'une section du périmètre de sécurité de manière à permettre aux véhicules de services de se retourner au bout de la rue (cul-de-sac).

Les nouvelles informations acquises le 27 mai 2025 permettent de constater que l'érosion des berges poursuit son évolution dans le secteur (figure 1). De manière générale, l'érosion affecte activement la berge sur 150 m et les récentes pertes de terrain atteignent au plus 2 m en 18 mois, soit à la suite des crues printanières 2024 et 2025 combinées (figure 2). Depuis l'activation des processus d'érosion en 2017, l'extrémité de la pointe a été réduite de 30 m.

Évaluation du niveau de risque pour la résidence sise au 246, rue de la Pointe

Au sud de la propriété, plusieurs distances ont été mesurées afin de permettre de suivre l'évolution de la situation de l'érosion des berges (figure 3). La distance la plus courte entre la résidence et le sommet de la berge en érosion était de 19 m, témoignant de la progression graduelle de l'érosion (figure 4). La superposition de l'imagerie disponible permet d'apprécier l'évolution de la position de la berge depuis 2017, soit depuis l'activation des processus d'érosion dans le secteur. Globalement, la berge au droit de la propriété a connu un recul de l'ordre d'environ 20 m depuis 2017, soit une perte de terrain moyenne de l'ordre de 2,6 m/an, avec des reculs interannuels enregistrés s'élevant à 2,6 et 3,2 m. Depuis le dernier relevé aérien en octobre 2023, le recul maximal atteint 2 m sur la propriété en 18 mois, soit à la suite de deux printemps consécutifs. Bien que les pertes de terrain soient en continu, la distance résiduelle de 19 m entre la résidence et la berge est jugée sécuritaire en regard de l'aléa érosion.

Le niveau de risque (ou le danger) pour la sécurité des personnes et des biens face à d'éventuels reculs de la berge a été évalué à la lumière de la dynamique des processus impliqués, des observations faites sur le terrain, de la documentation disponible et des éléments exposés. Ainsi, l'analyse de la situation pour la propriété sise au 246, rue de la Pointe, à Dolbeau-Mistassini permet de statuer que la **résidence ne se situe pas en situation de danger imminent en regard de l'érosion de la berge**. Toutefois, considérant que les processus demeurent actifs et incitent à la vigilance, nous sommes d'avis que le périmètre de sécurité en place devrait être maintenu afin de limiter l'accès et les passages à proximité de la berge.

Évaluation de la situation pour la section du périmètre de sécurité par la Ville

En ce qui concerne le déplacement d'une section du périmètre de sécurité de manière à y aménager un stationnement permettant aux véhicules de faire demi-tour au bout de la rue de la Pointe, plusieurs informations ont également été relevées afin d'obtenir un portrait de la situation. La figure 5 rassemble les mesures prises sur le site et permet de constater que la distance la plus courte entre le périmètre de sécurité et le sommet de la berge en érosion est d'environ 4 m à l'extrémité est, distance à laquelle s'ajoutent des sections de végétation en surplomb (débord organique) de 0,60 m à 0,70 m. À l'extrémité ouest, la distance est de 7,10 m.

La présence de débords organiques indique que les processus d'érosion de la berge sont actifs et que ces derniers sont appelés à tomber à court terme par les processus gravitaires. La hauteur de la berge au droit du site varie entre 2,80 m et 3,20 m.

Globalement, depuis l'activation de l'érosion du secteur en 2017, les pertes de terrain totalisent jusqu'à 17 m à cet endroit (figure 6). La documentation à notre disposition permet de quantifier un premier recul de l'ordre de 5,3 m entre 2017 et 2020, soit une moyenne de 1,75 m/an. Puis, entre 2020 et 2021, un recul sévère de 8,7 m a été enregistré. Par la suite, des reculs interannuels de l'ordre du mètre ont eu lieu entre 2021 et 2022, puis entre 2022 et 2023. Depuis le dernier relevé aérien en octobre 2023, le recul maximal atteint le mètre en 18 mois, soit à la suite de deux printemps consécutifs, correspondant à un recul moyen de l'ordre de 0,50 m/an. Bien que les taux de reculs annuels semblent être plus constants avec une moyenne de 0,50 m à 1 m depuis 2021, la distance résiduelle de 4 m ne nous apparaît pas sécuritaire pour la portion du périmètre déplacée étant donné que les reculs maximum ont déjà atteint 8,7 m à cet endroit entre 2020 et 2021.

Recommandations

Dans le contexte, nous avons sollicité l'expertise de la direction de la géotechnique et de la géologie, section des mouvements de terrain du MTMD afin d'obtenir leur recommandation sur la position d'un périmètre de sécurité qui serait jugée adéquate pour le secteur pour assurer la sécurité des usagés. À cet effet, puisque la hauteur du talus exondé peut atteindre un peu plus de 3 m à cet endroit, de la nature des sols, de la géométrie submergée de la berge et de l'imprévisibilité du phénomène, il a été recommandé de considérer en tout temps une distance sécuritaire de 4 m calculée à partir du sommet de la berge afin de tenir compte de la stabilité précaire des parois, et de prendre en compte cette distance dans l'établissement du périmètre de sécurité en lien avec l'érosion des berges¹.

Ainsi, considérant que l'érosion demeure active dans le secteur, et que son évolution demeure imprévisible et incite à la vigilance, nous sommes d'avis qu'un **périmètre de sécurité prenant en compte le recul maximal enregistré ainsi que la distance sécuritaire en lien avec la stabilité de la berge devrait être considérée par la Ville afin d'assurer la sécurité des usagés, soit une distance d'au moins 13 m du sommet de la berge.**

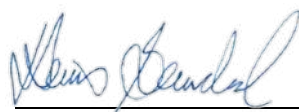
Rappelons que la Pointe à Langevin est positionnée à la confluence de la Petite rivière Péribonka et de la rivière Péribonka, laquelle se jette dans le lac Saint-Jean. À la lumière des études qui ont été réalisées pour comprendre la dynamique du secteur, aucune solution réaliste n'a pu être identifiée afin de freiner l'érosion des berges dans le contexte actuel. Ainsi, les processus à l'origine de l'aléa vont continuer à œuvrer et incitent à la vigilance, particulièrement à la suite de crue ou de hauts niveaux d'eau du lac. Conséquemment, il est recommandé de surveiller le sommet du talus afin de détecter l'apparition de fissures dans le sol qui indiqueraient de nouveaux décrochements et d'ajuster le périmètre de sécurité en conséquence. Compte tenu de la dynamique du secteur, il est recommandé à la Ville de Dolbeau-Mistassini de poursuivre son suivi annuel, particulièrement à la suite de la crue printanière, de documenter puis de signaler tout changement en collaboration avec DRSCSI-02, afin que la situation soit réévaluée au besoin.

Nous demeurons disponibles en soutien à la DRSCSI-02 pour toutes questions relativement à l'évolution du dossier.

Cordialement,



Marie-Noëlle Juneau, géographe, M.Sc.
Conseillère en gestion des risques naturels



Jean-Denis Bouchard, géo. M.Sc. n° OGQ 829
Chef d'équipe — Aléas côtiers et mouvements
de terrain

Annexe de figures

¹ Se référer au courriel du MTMD en date du 10 septembre 2025 joint à cet envoi.



Figure 1. État général du site de la Pointe à Langevin lors de la visite du MSP le 27 mai 2025

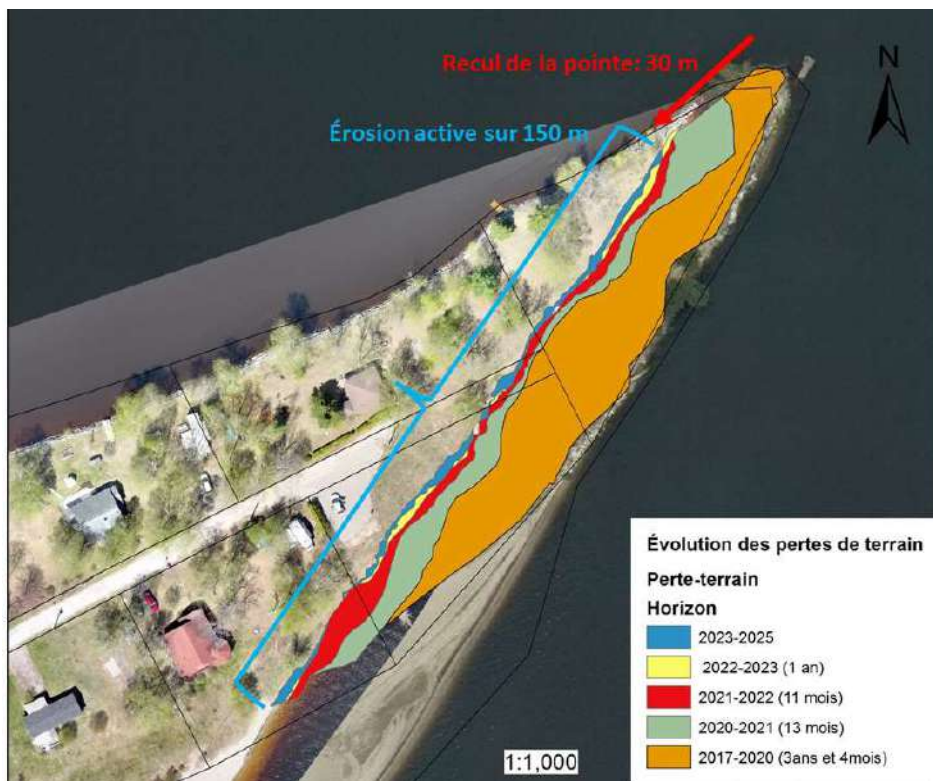


Figure 2. Évolution historique des pertes de terrain depuis l'activation des processus d'érosion dans le secteur de la Pointe à Langevin

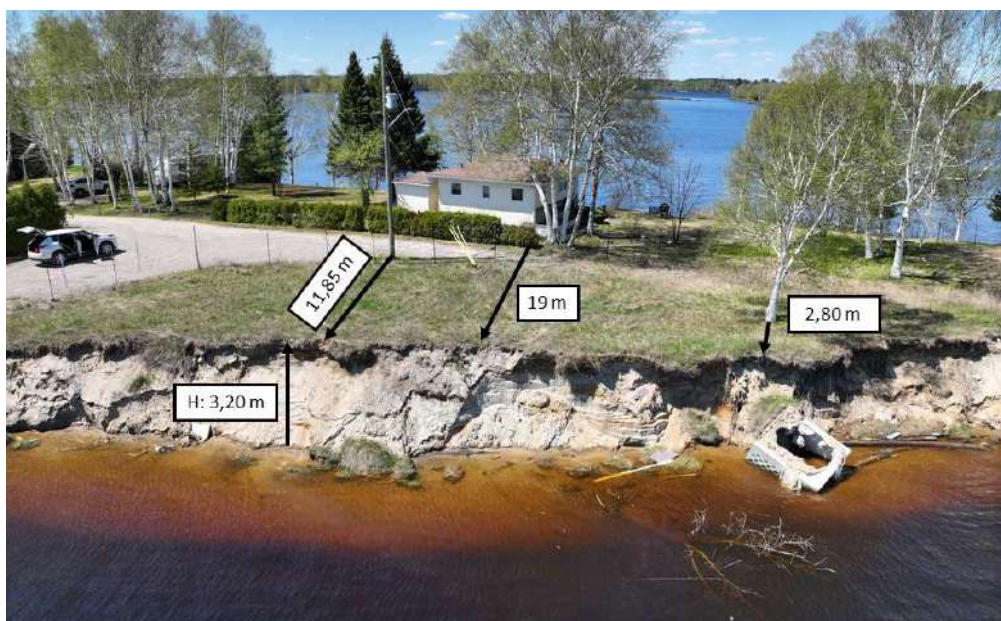


Figure 3. Distances et mesures relevées au droit de la propriété sise au 246, rue de la Pointe lors de la visite des lieux le 27 mai 2025 (MSP)

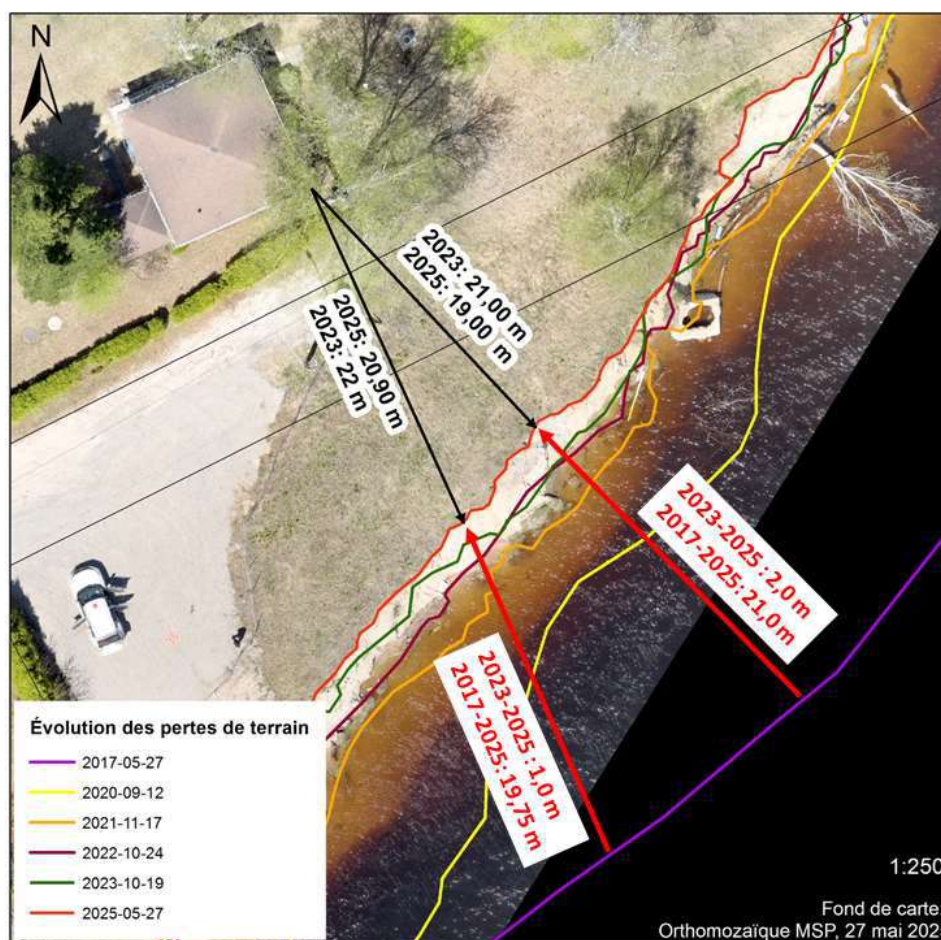


Figure 4. Distance mesurée entre le coin de la résidence et la berge en érosion lors de la visite du MSP le 27 mai 2025 et évolution de la position de la berge dans le même axe depuis 2017



Figure 5. Distances et mesures relevées au droit du périmètre de sécurité délimitant le stationnement localisé au bout de la rue de la Pointe (MSP, le 27 mai 2025)

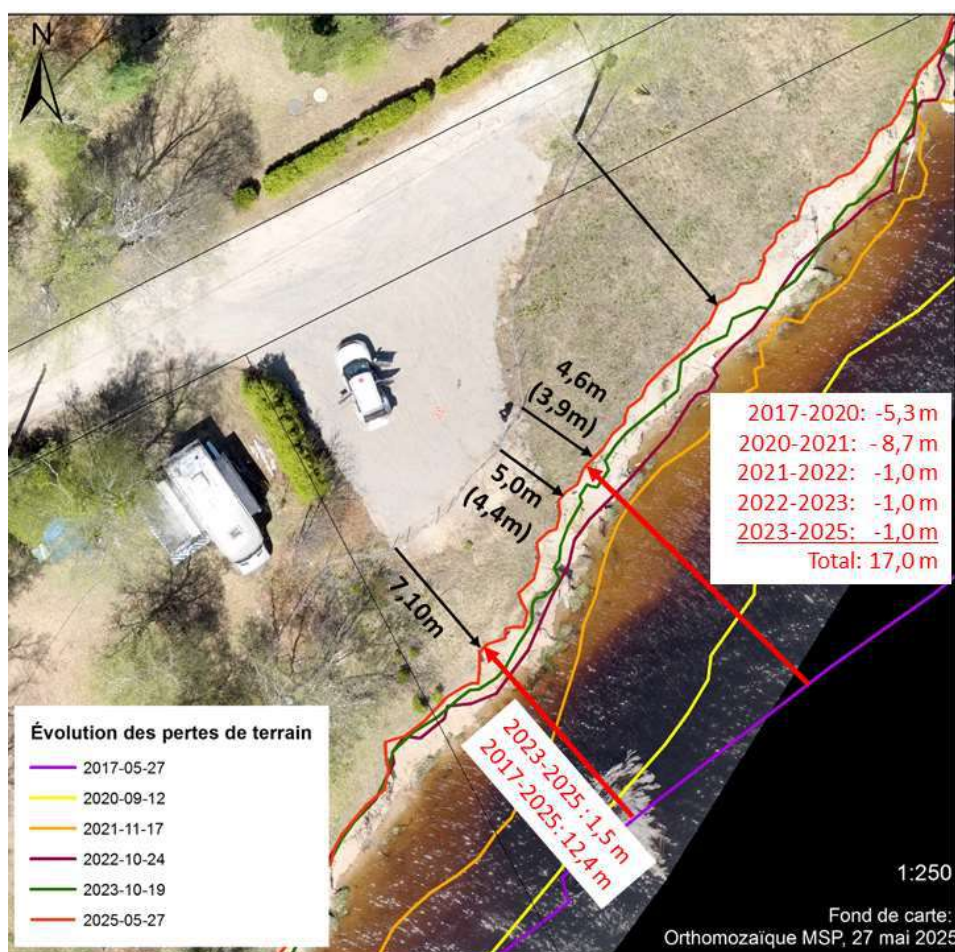


Figure 6. Distances mesurées entre le périmètre de sécurité et la berge en érosion lors de la visite du MSP le 27 mai 2025 et évolution de la position de la berge depuis 2017